



DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 31 mars 2025**

L'An 2025 le 31 mars à 19h00

Le Conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

**Présents :**

Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Madeleine GARNIER, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER, Monsieur Pierre BEDIER

**Représentés par pouvoir :**

- Madame Nadine WADOUX pouvoir à Edwige HERVIEUX,
- Madame Lila AMRI pouvoir à Jamila EL BELLAJ,
- Madame Irène LEBLOND pouvoir à Olivier BARBIER,
- Madame Fatimata KAMARA pouvoir à Albert PERSIL,
- Monsieur Mariano LAWSON pouvoir à Raphaël COGNET,
- Madame Carole PHILIPPE pouvoir à Véronique TSHIMANGA,
- Madame Christel DUBOIS pouvoir à Pierre BEDIER,
- Madame Albane FORAY-JEAMMOT pouvoir à Jean-Luc SANTINI.

**Absences :**

- Monsieur Michaël BORDG,
- Madame Amélie DA COSTA ROSA,
- Madame Graziella DEVIN,
- Madame Atika MORILLON.

Secrétaire : Armando LOPES.

# ACTION CŒUR DE VILLE - INDEMNISATION DES COMMERÇANTS DES PLACES DU CŒUR

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2025-03-31-9)

Il est rappelé que dans le cadre des travaux sur les places du Cœur, la Ville s'est engagée à ce que les commerces restent accessibles. Consciente de la gêne occasionnée par la mise en œuvre de ce projet de réaménagement, et afin de soutenir les commerçants Mantais, il a été décidé, par délibération du 5 février 2024, la création d'une commission de règlement amiable du préjudice commercial dans le cadre du programme des travaux « Places du Cœur ». Ce dispositif a été doté d'une enveloppe de 150 000 euros.

Dans sa logique de concertation, la Ville s'est attachée à élaborer avec l'association des Commerçants, un règlement intérieur, qui vient préciser les modalités de fonctionnement de la commission et les critères d'indemnisation des commerçants.

La Ville a apporté des modifications à ce règlement le 7 octobre 2024 afin qu'il puisse concerner un périmètre plus étendu et que l'indemnisation puisse être étudiée et versée semestriellement pour plus de réactivité. Depuis la mise en place de la commission 4 commerçants ont bénéficié du dispositif et ont été indemnisés.

Depuis lors, quatre nouveaux dossiers ont été reçus. Ils ont pu faire l'objet d'une présentation en commission de règlement amiable en présence des Chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines le 31 janvier 2025. Les dossiers soumis à la commission sont ceux de :

- BOUTIQUE ASTUCE, boutique de prêt-à-porter et chaussures pour femme, installée depuis 2014 et située au 15, rue Nationale. La demande concerne 12 mois de septembre 2023 à août 2024 : l'activité textile rencontre des difficultés à l'échelle nationale, avec la suppression de 4 000 postes en 2023. La commerçante prévoit de réajuster sa stratégie de digitalisation.
- NAIL MINUTE, franchise de l'enseigne « Body Minute » installée depuis 2010 à Mantes-la-Jolie, au 10, place du Marché au Blé. La demande concerne le premier semestre 2024 : la commerçante envisage de revoir sa stratégie commerciale et de communication.
- VALERIE'S WORLD, vente de produits cosmétiques et d'alimentaires exotiques situé au 24, Place du Marché au Blé. La demande concerne la période de janvier à juin 2024 : la commerçante développe ses réseaux sociaux pour offrir des remises et des promotions à ses clients afin de les faire venir au magasin.
- PIECES AUTO CONSULT, vente de pièces détachées automobiles neuves, en gros et au détail. La demande concerne la période d'octobre à décembre 2023 : le commerçant propose un service de livraison des commandes pour conserver sa clientèle et déclencher la validation de l'achat.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver l'octroi de subventions aux sociétés CHRISTEL DEVIERS EURL (BOUTIQUE ASTUCE) pour un montant de 6 000 euros, NAIL MINUTE pour un montant de 3 800 euros, VALERIE'S WORLD pour un montant de 900 euros, PIECES AUTO CONSULT pour un montant de 900 euros et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération.



**Considérant** qu'il convient d'accorder des subventions aux commerçants éligibles,

**Considérant** les propositions de la Commission d'indemnisation,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'attribuer** une subvention aux sociétés CHRISTEL DEVIERS EURL (BOUTIQUE ASTUCE) pour un montant de 6 000 euros, NAIL MINUTE pour un montant de 3 800 euros, VALERIE'S WORLD pour un montant de 900 euros, PIECES AUTO CONSULT pour un montant de 900 euros.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions relatives à l'octroi d'une subvention pour les indemnisations des commerçants impactés par les travaux des places du Cœur, leurs avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec les sociétés bénéficiaires des aides.
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget.
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération.

Publié le 08/04/2025

Le Maire

The image shows a blue ink signature of Raphaël COGNÉ written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE MANTES-LA-JOLIE' around the perimeter and 'Raphaël COGNÉ' in the center. The signature is a cursive scribble in blue ink.

Raphaël COGNÉ